



LES SOURCES INÉDITES EN HISTOIRE

Travaux issus des journées d'étude de jeunes chercheurs organisées à l'École nationale des chartes, les 25 et 26 mai 2018, par le centre Jean-Mabillon et l'association Chroniques chartistes.

Études réunies par Léo Davy

École nationale des chartes

Date de mise en ligne : 13 décembre 2021.

*Contenu mis à disposition selon les termes de la licence
Creative Commons : attribution, pas d'utilisation
commerciale, pas de modification.*

LES SCEAUX DES OFFICIERS BOURGUIGNONS : DE LA MATRICE À L'EMBLÈME (XIV^e-XV^e SIÈCLES)

par EMMANUEL ROUMIER ◆

Les sceaux des officiers bourguignons : de la matrice à l’emblème (XIV^e-XV^e siècles)

EMMANUEL ROUMIER ♦

I. Introduction

Les années 1960 ont marqué un renouvellement dans la manière de concevoir l’héraldique et la sigillographie. Non plus considérées comme des sciences auxiliaires de l’histoire, utiles au généalogiste ou au diplomate, elles sont désormais considérées comme un objet d’étude à part entière, dans le cadre d’une histoire symbolique. Confrontés à d’autres supports tels que les armoriaux, les vitraux, les tapisseries ou les monuments, les sceaux forment alors un support original, à la fois outil juridique et marque personnelle figurée.

Or, la sigillographie est majoritairement tributaire d’inventaires établis au XIX^e siècle, lorsque les sceaux ont attiré l’attention d’historiens et d’archivistes. Ces inventaires, malgré d’indéniables mérites, n’en restent pas moins lacunaires. Ils se limitent à une aire géographique (Bourgogne, Artois, Flandre, etc.) ou à un service (Archives nationales, collections particulières de la Bibliothèque nationale de France) ; ils sont sélectifs : l’inventaire des sceaux de Bourgogne établi par Auguste Coulon donne quelque 1 600 notices, alors que les seules archives départementales de la Côte-d’Or conservent plus de 10 000 empreintes¹. En dernier lieu, la logique de classement est

¹ *Inventaire des sceaux de la Bourgogne recueillis dans les dépôts d’archives, musées et collections particulières des départements de la Côte-d’Or, de Saône-et-Loire et de l’Yonne*, Paris, 1912.

plus sociale qu'emblématique ; les sceaux des grands personnages sont préférés et décrits prioritairement, tandis que de nombreux petits personnages sont délaissés.

Les études emblématiques connaissent à l'heure actuelle un nouvel essor ; ce dernier passe à la fois par la recherche de nouvelles sources, et donc l'établissement de nouveaux inventaires, ainsi que par le renouvellement des méthodes d'analyse.

II. De l'inventaire des archives départementales de la Côte-d'Or au corpus des sceaux de l'élite bourguignonne

Riches d'un fonds de sceaux de plusieurs milliers – voire dizaines de milliers – d'empreintes, les archives départementales de la Côte-d'Or élaborent un inventaire, qui permet des études d'emblématiques centrées sur l'espace bourguignon médiéval.

1. *Les sceaux des archives départementales de la Côte-d'Or*

Depuis 2013, le service des archives de la Côte-d'Or a entrepris un travail d'inventaire de ses sceaux, lequel s'accompagne d'un reconditionnement ainsi que d'une couverture photographique systématiques. À l'inverse du travail effectué par Auguste Coulon, la logique qui préside à ce travail est archivistique : il ne s'agit pas de sélectionner les plus belles empreintes ni les plus représentatives, mais d'extraire des liasses de différentes séries – majoritairement anciennes, mais il n'y a pas de bornes chronologiques déterminées – toutes les empreintes lisibles et potentiellement exploitables. Les doublons sont pris en compte, ainsi que les sceaux déjà référencés dans d'autres inventaires. Au total, ce sont plus de 2 600 empreintes qui ont été décrites. Autant que la valorisation scientifique, ce travail a pour but la conservation des pièces. Cela implique que les empreintes décrites et réinsérées dans leur liasse par Auguste Coulon aient été traitées à nouveau. Mais une grande partie des notices concerne des empreintes

inédites ; si certaines ont pu être mentionnées occasionnellement, aucun travail de comparaison n'avait pu être opéré.

La plupart des empreintes répertoriées sont issues de la série B, c'est-à-dire des archives de la Chambre des comptes et des cours de justice ; les pièces sont essentiellement des quittances, des reçus de l'Hôtel ducal, des mandements concernant les gages du personnel bourguignon. Si, de prime abord, elles ne semblent pas apporter beaucoup plus d'informations que les recueils de comptes, elles sont originales, en ce sens qu'elles sont scellées. Or, au XIV^e et au XV^e siècle, le sceau personnel est généralisé, si bien que ces pièces portent la marque personnelle des hommes concernés. Dans ces conditions, le corpus emblématique réuni par ces documents est d'une taille considérable. Les sceaux de tous les officiers, du petit personnel bourguignon, mais aussi de plus grands nobles, tels que les La Trémoille, Vergy ou encore de Croÿ, informent sur l'emblématique de ces personnages. Dans de nombreux cas même, ils constituent la seule source emblématique connue : en effet, la plupart des membres de l'élite bourguignonne des XIV^e et XV^e siècles n'ont pas laissé de tapisseries, de tableaux, de plafonds peints ou de manuscrits armoriés. À cela s'ajoute le fait que les autres sources telles que les armoriaux sont fréquemment fautives, et que le sceau, par sa nature juridique, est un support usuel, qui fait donc foi. Certes, les armoiries représentées sur les sceaux peuvent être incomplètes ou erronées, mais il est possible d'affirmer avec certitude que le motif imprimé a été reconnu comme outil de validation, à l'inverse de ceux compulsés dans les armoriaux.

Aussi le corpus des sceaux bourguignons ouvre-t-il des perspectives larges en histoire emblématique. Il devient possible de retracer des filiations et les groupes familiaux *via* l'héraldique, d'interroger les manières dont l'élite choisit de se représenter, de discerner les différences de statut social à travers les images utilisées ou encore d'observer la diffusion de motifs et d'éléments ornementaux spécifiques.

Afin d'envisager plus nettement l'apport d'un travail tel que celui qui a été réalisé à Dijon, il est intéressant de prendre l'exemple de quelques sceaux inédits, renseignant sur la pratique sigillaire en Bourgogne, à la fin du XIV^e siècle.

2. Le cas des frères de Chartres

Philippe et Bertaut de Chartres sont deux frères issus d'une famille originaire du comté de Chartres et qui ont tous les deux servi les ducs Valois de Bourgogne dans la seconde moitié du ^{xiv}^e siècle. Bien qu'on les retrouve de nombreuses fois dans les documents de la série B des archives de la Côte-d'Or, très peu de pages leur sont consacrées dans l'historiographie. Bertrand Schnerb est sans doute celui qui s'attarde le plus sur leur cas, mais il ne traite pas de leur emblématique². L'inventaire des sceaux Clairambault de la Bibliothèque nationale de France identifie plusieurs membres de la famille de Chartres³ (dont Philippe) qui portent comme armoiries « d'argent à deux fasces de gueules »⁴, parfois avec quelques modifications. D'autres sigillants portent le même nom, mais une héraldique radicalement différente. L'inventaire Douët-d'Arcq des Archives nationales répertorie lui aussi quelques membres de la famille⁵, mais ni Philippe ni Bertaut. Ces deux frères que l'on rencontre à Dijon semblent porter l'héraldique familiale, mais on ignore leur lien de parenté avec tous ces sigillants décrits dans les inventaires. Philippe, l'aîné, est chevalier et chambellan du duc de Bourgogne Philippe le Hardi, dès 1364. Il est maître d'hôtel en 1371. Son frère cadet, Bertaut, est lui aussi chevalier et chambellan de Philippe le Hardi, mais un peu plus tardivement. Il semble être un homme de confiance, ce dont témoigne sa nomination comme garde du corps du comte de Nevers, le futur Jean sans Peur. Ce sont donc deux membres de la noblesse, proches du duc de Bourgogne, faisant partie de l'élite nobiliaire.

La spécificité de ces deux frères est d'avoir chacun laissé quatre sceaux différents (pour une douzaine d'empreintes au total à eux deux), dans un intervalle de temps de vingt ans. Entre 1364 et 1383 pour Philippe, entre 1377 et 1396 pour Bertaut. Cette densité

² Bertrand Schnerb, *Jean sans Peur, le prince meurtrier*, Paris, 2005.

³ Germain Demay, *Inventaire des sceaux de la collection Clairambault à la Bibliothèque nationale*, t. I, Paris, 1885, p. 236-238.

⁴ En héraldique, l'argent correspond au blanc, gueules au rouge ; une fasce est une bande horizontale.

⁵ Louis Douët-d'Arcq, *Collection de sceaux*, t. I, Paris, 1863, p. 153.

remarquable est assez inexplicable. D'ordinaire, les sigillants modifient leur sceau en raison de l'usure ou de la perte de la matrice, d'un changement de statut, notamment familial (s'ils deviennent chef de famille, leur héraldique est modifiée), ou pour des raisons que nous ignorons. Mais souvent, une matrice dure une dizaine d'années, et peut même être utilisée pendant plus de vingt ans. Les changements de sceaux des frères de Chartres sont donc particulièrement fréquents, sans que l'on sache pour quel motif. D'autre part, une pratique qu'ils partagent et qui est étonnante, est leur propension à modifier leur emblématique de manière apparemment arbitraire. Leurs sceaux ont en commun d'être armoriaux (on retrouve à chaque fois les deux fasces, la couleur nous étant inconnue, du fait de la monochromie propre au sceau) ; or, il apparaît qu'ils sont des cadets de famille, dans la mesure où l'héraldique familiale est brisée, c'est-à-dire qu'un détail est modifié pour se distinguer des armes portées par l'aîné de la branche aînée. L'héraldique est souvent une science inexacte, et les hommes du Moyen Âge ne respectent aucune règle claire. Par exemple, un blason est régulièrement modifié, détourné, et le cadre normatif rigide qui s'impose finalement est plus le fait de l'époque moderne. Les frères de Chartres sont un bon exemple du non-respect assumé de la règle. En effet, s'ils brisent bien les armes familiales, ils ne le font jamais de la même manière. Philippe brise avec une cotice (fig. 1), puis avec une étoile (fig. 2). Clairambault a, semble-t-il, omis de mentionner cette brisure dans sa description. Bertaut brise avec une cotice (fig. 3), un croissant (fig. 4), puis une coquille (fig. 5). À la fin de sa vie, il ne brise même plus, soit qu'il soit devenu chef de famille, soit que la brisure soit intégrée à la couleur du blason, ce qui n'est pas visible ici, soit qu'il s'agisse d'une revendication familiale (fig. 6).

En 1377, les deux frères ont chacun laissé une empreinte de sceau. Là aussi, le non-respect des usages héraldiques (le seul véritablement établi étant l'interdiction de porter des armes qui le soient déjà par quelqu'un d'autre) est patent. Les deux sceaux qu'ils ont utilisés apparaissent comme strictement identiques. Malheureusement, la légende de chacun d'eux a disparu ; une énigme demeure alors : s'agit-il d'une même matrice utilisée par l'un et l'autre, sans le préciser ? Ce genre de situation n'est pas exceptionnelle, mais lorsqu'un



Fig. 1 | AD Côte-d'Or, PS 1328
[sceau de Philippe de Chartres, 1364].



Fig. 2 | AD Côte-d'Or, PS 1381
[sceau de Philippe de Chartres, 1383].



Fig. 3 | AD Côte-d'Or, PS 1348
[sceau de Bertaut de Chartres, 1377].



Fig. 4 | AD Côte-d'Or, PS 1353
[sceau de Bertaut de Chartres, 1380].



Fig. 5 | AD Côte-d'Or, PS 1391
[sceau de Bertaut de Chartres, 1384].



Fig. 6 | AD Côte-d'Or, PS 1618
[sceau de Bertaut de Chartres, 1396].

sigillant n'a pas son sceau personnel sur lui, l'acte mentionne systématiquement le substitut. S'agit-il de deux sceaux gravés par un même graveur (peut-être lors d'une seule commande) qui différaient par la légende ? L'hypothèse est plus probable. Toujours est-il que ces deux sceaux portent les « deux fasces » de Chartres, brisées d'une cotice en bande, donc une héraldique apparemment semblable (même si, là encore, les couleurs peuvent varier). Ces deux personnages font alors un usage récurrent de l'héraldique, toujours présente dans leur sceau personnel. Mais ils ont une manière assez peu fréquente de détourner les pratiques courantes. Ce constat accrédite la thèse de pratiques familiales en termes de sigillographie. En effet, il n'y a pas de types de sceaux adaptés à un état social particulier. Les sigillants ne font pas systématiquement référence à leur office dans leur emblématique. Mais, plusieurs exemples, dont celui de Philippe et Bertaut de Chartres, soulignent qu'au sein d'une même famille, les usages héraldiques sont les mêmes. En plus de leurs caractéristiques communes (sceaux ronds de 25 mm de diamètre, armoriaux), les sceaux de ces deux frères révèlent la pratique caractéristique d'une famille.

En dernier lieu, on peut noter la présence récurrente de la figure du griffon en cimier. Il pourrait s'agir d'une devise familiale (un motif para-héraldique, qui peut être utilisé seul et qui est plus personnel que les armoiries ; ce motif est souvent associé à une courte sentence appelée « mot »), dans la mesure où la figure est présente à chaque fois qu'un cimier est représenté. Le fait que le griffon soit l'un des animaux les plus figurés sur les sceaux, comme signe para-héraldique, permet d'en douter. Mais, au cours du dernier quart du XIV^e siècle, époque à laquelle les devises et les signes personnels non héraldiques prennent leur essor, le griffon pourrait être un emblème choisi, et non une fantaisie de graveur, à l'inverse des lions ou bordures festonnées que l'on retrouve sporadiquement dans les sceaux des deux frères.

Ainsi, les huit sceaux des frères de Chartres, presque tous inédits, offrent un exemple intéressant. En effet, ils témoignent d'une pratique familiale, et non liée à un office puisque les changements de sceaux ne sont pas corrélés à la carrière d'officier et que la légende du sceau ne fait pas non plus référence au rôle social des sigillants.

Des informations sont données quant aux devises, à la fréquence des changements de matrice, à la relation entre membres d'une même famille. Une lacune est alors comblée, ce qui apparaît d'autant plus étonnant que les deux frères occupent des fonctions qui sont loin d'être anodines, et ne sont pas absents des archives. Hors des considérations purement emblématiques, ces sceaux donnent une idée de la présence de plusieurs membres de l'élite bourguignonne à la cour, de leur présence dans les organes ducaux, des pratiques diplomatiques en cours.

L'intérêt de cet inventaire est alors visible. Une de ses spécificités est aussi d'avoir vocation à être mis en ligne sur une base de données, pilotée par un consortium d'institutions scientifiques et de conservation, dont l'objectif est la réunion de toutes les données disponibles sur les sceaux conservés en France (dans un premier temps), ainsi que sur les armoiries dont ces derniers sont porteurs.

III. La base de données Sigilla

La base de données Sigilla⁶, encore incomplète et dont certaines fonctionnalités sont en développement, répertorie plus de 5 000 empreintes de sceaux, conservées dans des institutions diverses : services d'archives départementales ou municipales, Archives nationales, sceaux des collections de la Bibliothèque nationale de France, etc. Ayant vocation à intégrer un maximum de données, elle n'a pas de restrictions géographiques. Les archives départementales de la Côte-d'Or ont entrepris leur inventaire au moment où ce consortium prenait naissance et en sont donc devenues un service pilote.

Les avantages d'une base rassemblant les données disséminées dans de multiples fonds sont nombreux. En premier lieu, Sigilla, base relationnelle élaborée avec le système de gestion de contenu Drupal, offre un nouvel exemple de l'intérêt que peut avoir le numérique par rapport au papier, d'une manière générale : centralisation des données – la base est hébergée par la TGIR Huma-Num – dans

⁶ <http://www.sigilla.org/>.

une seule interface, modèle relationnel qui évite la répétition des informations, rapidité dans la recherche, accessibilité de l'outil. Dans le domaine de la sigillographie, cela se traduit par la répartition des informations liées à un sceau en plusieurs tables (selon la logique des recommandations édictées par le Vocabulaire international de la sigillographie⁷), dont les principales sont : une table « sigillant » qui identifie la personne, ses dates de naissance et de mort, les offices exercés au cours de la vie, les liens familiaux, les surnoms, les sceaux utilisés ; une table « empreinte » qui donne la description d'une empreinte particulière d'un sceau, la cote de l'acte auquel elle est appendue, le nom du sigillant ; une table « acte » qui décrit un peu plus précisément l'acte auquel est appendue l'empreinte en indiquant les dates, le contenu, mais aussi la forme et les éléments diplomatiques ; une table « héraldique » qui donne une description ainsi qu'une image de l'héraldique présente sur le sceau. D'autres tables livrent des informations sur les matrices ou encore les dessins de sceaux connus, sur les services conservant les empreintes ou sur les ouvrages ayant déjà référencé le sceau décrit. En dernier lieu, toutes ces tables sont articulées autour du concept de « sceau-type » : il s'agit d'une empreinte virtuelle et idéale d'un sceau, tel qu'il devrait être. Autrement dit, c'est le positif de la matrice, laquelle n'a presque jamais été conservée. Ce concept permet de décliner autour d'un sceau-type toutes les empreintes particulières issues d'une même matrice. Il rend également possible une meilleure estimation du nombre de matrices différentes possédées par un sigillant, sans devoir confronter les empreintes. Il permet enfin, lorsque seules subsistent des empreintes fragmentaires, de collecter les différentes données et de les rassembler, afin d'obtenir la plus fidèle image de ce que devait être le sceau d'origine, lors de sa période d'usage.

Ainsi, il devient possible d'étudier, en naviguant sur quelques pages seulement, le nombre de matrices utilisées par un sigillant, la typologie des actes auxquels sont appendues les empreintes, les similitudes ou les différences de l'émblématique des membres d'une même famille, les emplois de l'héraldique ainsi que d'identifier les

7 Conseil international des archives, Comité de sigillographie, *Vocabulaire international de la sigillographie*, Rome, 1990.

institutions où l'on peut retrouver les sceaux décrits. Les liens établis avec d'autres bases de données (Devise⁸, Collecta⁹, Armma¹⁰), l'utilisation d'images en complément des seules descriptions (qui, si précises soient-elles, n'en restent pas moins susceptibles d'une mauvaise compréhension) ou encore l'intégration de vues en trois dimensions, permettant notamment de mesurer l'objet ou de voir les nœuds des lacs de soie dans le sceau, sont d'autres possibilités offertes par la base, qui sont autant de nouveaux champs de recherche.

Le cas de l'aîné des frères de Chartres, Philippe, répertorié dans la base, illustre bien la puissance de cet outil. À partir de la page « sigillant », laquelle référence ses offices, son lien de parenté à Bertaut de Chartres, les armes qu'il a portées ainsi que ses quatre sceaux-types (donc ses matrices), on peut soit se diriger vers un sceau-type en particulier, puis en voir toutes les empreintes, soit se diriger vers son héraldique, et ainsi observer les multiples variations armoriales visibles dans ses sceaux. Dans la mesure où son héraldique reprend celle de la famille de Chartres, il est aisé aussi d'étudier tous les sceaux dérivés des armes de cette famille. En effet, le module héraldique de Sigilla est construit de telle sorte que les armoiries des familles, des grands personnages ou des provinces sont décrites, et que les armes particulières qui s'en inspirent sont explicitement définies comme une reprise de ces dernières. Ainsi, dans le cas de Philippe de Chartres, on peut comparer sa pratique de l'héraldique avec celle de Bertaut, et il apparaît que le blason familial se retrouve également sur le sceau d'un parent, Renaud de Chartres, archevêque de Reims dans la première moitié du xv^e siècle. Ce dernier semble porter les armes pleines, mais les intègre au milieu d'une composition comprenant plusieurs quartiers.

Ce travail de comparaison est certes rendu possible par le seul dépouillement des archives, grâce aux instruments de recherche des archives départementales, d'autant plus que le sceau de Renaud

8 <https://devise.saprat.fr>.

9 <https://www.collecta.fr/contenu-projet-collecta.php>.

10 <http://base-armma.edel.univ-poitiers.fr/>.

de Chartres est aussi conservé aux archives de la Côte-d'Or ; ainsi, l'étude des inventaires sigillographiques reste valide. Mais le recours à la base Sigilla accélère considérablement ces recherches. En effet, si les sceaux de Philippe et Bertaut de Chartres n'avaient jamais été mentionnés ni étudiés, c'est que la dissémination des empreintes dans plusieurs boîtes de la série B des archives de la Côte-d'Or, les différences particulièrement fines entre leurs sceaux et leur caractère apparemment classique n'ont pas pu retenir l'attention des chercheurs. Dans le cas de sigillants ayant beaucoup voyagé ou changé de situation, comme c'est le cas pour de nombreux officiers bourguignons de la période Valois qui suivent leur maître à Paris et dans les territoires qu'il acquiert, l'intérêt d'une centralisation des données apparaît encore plus clairement. De même, dans le cas d'une héraldique largement diffusée, comme les lis de France, la possibilité de compiler rapidement tous les sceaux qui en sont porteurs, avec toutes les déclinaisons existantes, présente un gain de temps considérable. Le développement actuel d'un moteur de recherche héraldique destiné à être intégré à la base est à cet égard primordial. Longtemps désiré par les héraldistes, dans la mesure où la structure du blason semble pouvoir être formalisée dans des termes informatiques, ce moteur entend donner la possibilité de chercher des armes référencées dans Sigilla par nom de porteur, ou par description. Il vise à permettre aux utilisateurs, à partir d'armoiries vues sur un support, de savoir à qui elles appartiennent et quels en ont été les usages dans les sceaux. Un chercheur qui veut étudier le cas de la famille de Chartres observera alors en une requête les similitudes dans les pratiques des frères Philippe et Bertaut, ainsi que leurs particularités au sein de leur groupe familial.

Aussi le nouvel essor des études sigillographiques est-il intimement lié à cette évolution des pratiques qui donne à voir des sources inédites, tout en permettant une comparaison plus rapide entre elles.

IV. Conclusion

L'exemple des frères de Chartres souligne combien il est nécessaire de chercher et d'inventorier de nouvelles sources, sans se limiter à ce qui a déjà fait l'objet de travaux. En effet, les inventaires du XIX^e siècle avaient certes référencé de nombreux parents de ces deux officiers, mais ils n'avaient pas décelé toutes les nuances et les variations visibles dans leurs sceaux. Bien qu'ils soient des sigillants très prolifiques et représentés dans les archives conservées à Dijon, Coulon n'en fait pas mention. Pourtant, ils constituent un cas très original de pratique héraldique familiale, en l'occurrence, un renouvellement fréquent des brisures de leurs armes, sans raison apparente. Malgré un aspect classique, et un contexte lui aussi assez commun (des quittances comme il en existe des milliers dans ce type de fonds), ces empreintes révèlent comment des officiers proches du prince peuvent faire usage du sceau, comme outil juridique d'une part et comme marque personnelle d'autre part. La conclusion est qu'il n'y a apparemment pas d'héraldique unique attachée à un sigillant, que l'essentiel serait de faire allusion à sa famille, de manière à être reconnaissable, sans pour autant se contenter d'employer un seul blason.

L'utilisation d'outils numériques accompagne ce renouvellement des recherches sigillographiques et emblématiques. Les avantages offerts par le traitement informatique des données dans une base relationnelle (rapidité, masse de données, traitement des images) donnent de nouvelles perspectives à la recherche ; dans le cas plus spécifique de la sigillographie, c'est la possibilité de rassembler autour de mêmes sigillants, de mêmes familles, les sceaux éparpillés dans de nombreux services qui permet d'étendre le champ des recherches. De même, la possibilité de chercher, à partir d'un blason connu, toutes les déclinaisons héraldiques présentes sur des sceaux est une avancée scientifique qui, malgré des tentatives éparées, n'avait jamais pu voir le jour.

Les perspectives de recherche sont alors d'élargir l'aire géographique des sceaux concernés, en appliquant à d'autres régions ce qui est aujourd'hui fait pour la Bourgogne, et qui a été entamé dans l'Aube ou encore en Savoie. L'intégration de collections modernes

voire contemporaines à Sigilla fait aussi partie des projets en cours, puisqu'une convention a été passée avec les Archives du ministère des Affaires étrangères pour inventorier les sceaux des traités. En dernier lieu, établir un lien entre les données des différentes bases ayant trait aux mêmes domaines est une nécessité afin d'éviter de reproduire le cloisonnement des informations, comme c'est le cas dans les inventaires sigillographiques anciens.

EMMANUEL ROUMIER

Diplômé du Master TNAH de l'École nationale des chartes
Doctorant CIFRE aux archives départementales de la Côte-d'Or
ENC-EPHE